LIMOGES MÉTROPOLE

ARRETE

du 30 juin 2025

Portant sur la fermeture du vélodrome Raymond Poulidor du 30 juin au 2 juillet 2025 inclus

N° 26917

Le Président de Limoges Métropole,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-9 et L. 5211-10.

VU la délibération n°91 du conseil communautaire en date du 26 septembre 2024.

CONSIDERANT un épisode de chaleur intense et durable susceptible de constituer un risque sanitaire pour l'ensemble de la population exposée.

CONSIDERANT le placement du département de la Haute-Vienne en «vigilance orange » canicule »

ARRETE

ARTICLE 1er : En raison des fortes chaleurs, le vélodrome de Limoges Métropole sera fermé du lundi 30 juin au mercredi 2 juillet 2025 inclus.

ARTICLE 2 : Le directeur général des services de Limoges Métropole est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Limoges, au siège de Limoges Métropole

Publié le 30 juin 2025

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Signé électroniquement le 30/06/2025

ARRÊTÉ

Arrêté portant sur la fermeture du vélodrome Raymond Poulidor du 30 juin au 2 juillet 2025 inclus

1 DOCUMENT - *Publié le 30 Juin 2025*

26917.pdf
(.pdf, 184,9 Ko)

TÉLÉCHARGER